



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

**République Française**  
Liberté - Egalité - Fraternité

**Département de l'Hérault**  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 27  
En exercice : 27  
Ayant pris part à la délibération : 21  
- Présents : 17  
- Pouvoirs : 4

**Date de convocation :**

Mardi 14 Juin 2022

**Affichage effectué le :**

28 juin 2022

**Mise en ligne le :**

28 juin 2022

**OBJET :**

**Demande de financements dédiés  
à l'ingénierie préparatoire à  
l'expérimentation Territoire  
Zéro Chômeur de Longue Durée  
(TZCLD) à Pézenas**

**N° 003897**

**Question N°10 à l'O.J.**

Rubrique dématérialisation : 7.5.1. « Demandes  
de subventions »

- ✓ *VU la Délibération n°003517 du 08 mars 2021 du Conseil Communautaire portant sur l'adhésion de la CAHM à l'Association nationale « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » autorisant la signature du bulletin d'adhésion et de la charte d'engagement.*

Monsieur le Vice-Président délégué à l'aménagement durable du territoire, le droit des Sols et la Planification rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'est inscrite dans les démarches préparatoires à l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD) sur la commune de Pézenas.

L'objectif est d'offrir à toutes les personnes volontaires privées durablement d'emploi de cette commune un emploi à durée indéterminée qui consistera en la réalisation d'activités utiles complémentaires et non concurrentielles à celles déjà existantes sur le territoire.

Une phase d'ingénierie est nécessaire pour accompagner la construction et préparer la mise en place de l'expérimentation TZCLD avec comme objectif le dépôt du dossier de candidature pour l'habilitation du territoire de Pézenas par le Ministère du Travail. Cette phase consiste notamment à :

- Rencontrer et mobiliser des personnes privées durablement d'emploi.
- Identifier des activités utiles réalisables et non-concurrentielles.
- Préparer l'Entreprise à But d'Emploi (EBE).
- Animer le Comité Local pour l'Emploi.
- Rédiger le dossier de candidature.

**L'an deux mille vingt-deux et le lundi vingt juin à dix-huit heures.**

Le Bureau communautaire décisionnel d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Bessan** (Locaux Pépinière d'entreprises Gigamed), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

**Présents :**

**ADISSAN** : M. Patrick LARIO. **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Véronique REY, M. François PEREA, M. Sébastien FREY. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET. **CAUX** : M. Jean-Charles DESPLAN. **CAZOLS D'HÉRAULT** : M. Henry SANCHEZ. **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS** : M. Armand RIVIERE. **PINET** : Mme Nathalie BASTOUL. **POMÉROLS** : M. Laurent DURBAN. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAINT-THIBERY** : M. Jean AUGÉ.

**Absents Excusés :**

**AUMES** : M. Michel GUTTON. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Didier MICHEL. **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY. **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL. **TOURBES** : Mme Véronique CORBIERE. **VIAS** : M. Jordan DARTIER.

**Mandants et Mandataires :**

**AGDE** : Mme Françoise MEMBRILLA donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Thierry DOMINGUEZ donne pouvoir à M. François PEREA. **PÉZENAS** : Mme Danièle AZEMAR donne pouvoir à M. Armand RIVIERE. **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Gwendoline CHAUDOIR.

**Secrétaire de Séance** : M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur** : M. Armand RIVIERE.

**RECU EN PREFECTURE**

Le 22 juin 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220620-D00389710-DE

D'une durée estimée à 18 mois, la phase d'ingénierie est assurée par une équipe projet composée d'une alternante enseignement supérieur (0.5 Équivalent temps plein) et de la direction emploi-formation (0.2 Équivalent temps plein).

Le budget prévisionnel global de cette phase d'ingénierie se répartit comme suit :

Budget prévisionnel – 01/01/2022 au 30/06/2023	
Dépenses prévisionnelles	
Achats	4 200 €
Séances extérieures	1 800 €
Autres services extérieures	8 600 €
Charges de personnel	34 550 €
Total	49 150 €
Ressources prévisionnelles	
Etat – AAP Lutte contre la pauvreté	24 850 €
Conseil Régional Occitanie	10 000 €
CAHM (valorisation temps interv Direction emploi-formation)	12 000 €
Commune de Pézenas	2 300 €
Total	49 150 €

L'Etat, au titre du Plan de Lutte contre la Pauvreté et la Région Occitanie, au travers d'Innov'Emploi, soutiennent financièrement cette ingénierie préparatoire à la candidature TZCLD de Pézenas.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur la sollicitation des financements dédiés à la phase d'ingénierie préparatoire du projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

## LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué,  
Après en avoir délibéré,*

### DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à solliciter les financements auprès des partenaires financiers, notamment l'Etat et la région Occitanie pour la réalisation de la phase d'ingénierie ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer tout document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée à l'Etat et à la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

*Fait et délibéré à Bessan les jour, mois et an susdits  
Le Président  
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#